

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SEMINAIRE DE READAPTATION EN TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE 2			
Code	PAEG1B72ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement consiste en la compréhension et l'appropriation des concepts théoriques qui permettent l'analyse de la personne et des facteurs qui sous-tendent l'occupation humaine et fait suite à l'Aa "seminaire de réadaptation en équipe pluridisciplinaire1".

Cette deuxième partie s'axe plus sur l'utilisation des grilles de lectures pour des vignettes cliniques et autres situations écologiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE séminaire de réadaptation et de travail pluridisciplinaire 2, l'étudiant sera capable de :

- D'analyser les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la restriction de participation d'un individu (C4.1)
- Utiliser et maîtriser les concepts des classifications tels que PPH et CIF(C1.1, C1.2, C1.3)
- Sélectionner et transférer des données qui sous-tendent l'implication de l'individu dans sa vie quotidienne.(C4.1)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B72ERGA Séminaire de réadaptation et travail en équipe pluridisciplinaire 2 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B72ERGA Séminaire de réadaptation et travail en équipe pluridisciplinaire 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
 paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de réadaptation et travail en équipe pluridisciplinaire 2			
Code	16_PAEG1B72ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il s'agit d'un cours de pratique. L'étudiant par des vignettes clinique ou des supports divers devra mettre en pratique les notions et concepts étudiés en Q1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de séminaire de réadaptation et de travail pluridisciplinaire, l'étudiant sera capable de :

- D'analyser les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la restriction de participation d'un individu (C4.1)
- Utiliser et maîtriser les concepts des classifications tels que PPH et CIF (C1.1, C1.2, C1.3)
- Sélectionner et transférer des données qui sous-tendent l'implication de l'individu dans sa vie quotidienne. (C4.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Apprentissage et maîtrise des codages CIF et PPH ;
- Maîtrise des notions de travail d'équipe au travers de cas clinique ;

Démarches d'apprentissage

Travail en groupe ;

- Susciter une réflexion de l'étudiant ;
- Travail sur base de vignette clinique ;
- Travail réflexif sur divers supports.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants aux questionnements des étudiants ;
- Préparation à l'examen oral en classe.

Ouvrages de référence

- Modèle du Processus de production du handicap / Patrick Fougeyrollas

Supports

- Film
- PPT

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral sur base d'une vignette clinique où l'étudiant doit analyser et faire des liens entre les facteurs intrinsèques et extrinsèques de l'individu au regard de la CIF ou du PPH

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :Sophoe GIGOUNON, Cécile LEROY, Emilie BRASSET

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).